



**Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic**

Fiches d'information	Responsable
<i>Cadre réglementaire des entités politiques</i>	
Recours à la Subvention salariale d'urgence du Canada par les partis politiques	AR-FP
État des dossiers sur le financement politique de la 43 ^e élection générale	AR-FP
<i>Administration des élections</i>	
Vote par la poste	Scrutins et Innovation
Recrutement de travailleurs électoraux en contexte de pandémie	Scrutins et Innovation
Coûts des mesures supplémentaires liées à la pandémie	DPF
Services de vote dans les établissements de soins de longue durée	Scrutins et Innovation
Mise en œuvre des modifications législatives recommandées	DPI
Consultation d'Élections Canada auprès des autorités de santé publique	Scrutins et Innovation
Documents à l'appui	Responsable
Lettres aux présidents de la Chambre des communes et du Sénat (juillet 2020)	AR-IPRAP
Schéma statistique sur les élections	AR-IPRAP/AR-FP

*Cahier d'information préparé pour la comparution du directeur général des élections devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le 22 octobre 2020, au sujet du *Rapport spécial du directeur général des élections : Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19*.



**Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic**

Fiche d'information / Fact Sheet

Recours à la Subvention salariale d'urgence du Canada par les partis politiques

Messages clés / Key Messages

- La *Loi électorale du Canada* n'interdit pas aux partis politiques de se prévaloir de cette source de recettes.
- La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) ne constitue pas une contribution illégale pour les partis politiques, puisque tous les employeurs peuvent la demander.

Faits / Facts

- La SSUC s'adresse aux employeurs canadiens admissibles qui ont été touchés par la COVID-19 et porte sur le salaire de leurs employés. Elle vise à aider les entreprises qui ont connu une baisse importante de recettes à conserver leurs employés ou à les réembaucher.
- La liste des employeurs admissibles comprend, entre autres, les personnes physiques et morales, les organismes sans but lucratif, les organismes de bienfaisance et les écoles privées.
- Selon les médias, certains partis politiques fédéraux enregistrés ont demandé la SSUC. Certains députés de l'opposition se sont objectés à ce que de grands partis fédéraux reçoivent cette subvention, puisqu'ils sont en mesure de lever d'importantes sommes d'argent grâce aux contributions.
- Le 3 septembre 2020, CBC a rapporté que le Parti conservateur du Canada cesserait de recevoir la SSUC et rembourserait rétroactivement les sommes reçues. Le Parti libéral du Canada a déclaré qu'il ne demanderait pas d'autres subventions (mais ne rembourserait pas les sommes reçues jusque-là).
- Toutes les sources de revenus des partis ne sont pas considérées comme des contributions.
 - Les recettes qui ne découlent pas du statut de parti et que peuvent générer, de façon générale, d'autres entités ne sont habituellement pas considérées comme des contributions.
 - Il s'agit notamment de recettes commerciales issues de la vente d'actifs (p. ex. immobilier), d'investissements (p. ex. intérêts d'obligations), de rabais de sources privées (p. ex. programmes de fidélité) ou d'avantages offerts par le gouvernement (p. ex. réduction d'impôt sur certains investissements, remboursement de la TPS et subventions pour l'achat de véhicules électriques).



*Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic*

Fiche d'information / Fact Sheet

- Les partis peuvent se servir de ces différentes sources de recettes pour payer leurs dépenses électorales.
- Ces recettes font l'objet d'exigences en matière de production de rapports. Toutefois, il n'existe pas de poste réservé à cette information; elle figurerait probablement au poste « autres recettes ».
- Il revient à l'Agence du revenu du Canada, qui est responsable de la SSUC, de déterminer comment les partis peuvent dépenser la subvention et comment surveiller ces dépenses.



*Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic*

Fiche d'information / Fact Sheet

État des dossiers sur le financement politique de la 43^e élection générale

Messages clés / Key Messages

- Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Élections Canada a travaillé à offrir aux entités politiques toute la latitude possible pour les aider à se conformer à la *Loi électorale du Canada*.
- Il s'agissait notamment de leur donner suffisamment de temps pour soumettre leurs rapports.
- Les remboursements seront versés aux entités politiques admissibles d'ici la fin d'octobre 2020.
- L'objectif est encore de terminer la vérification des rapports des candidats dans les 12 mois, mais la situation rend le travail difficile.

Faits / Facts

Note rédigée en fonction des données disponibles en date du 19 octobre 2020

- À ce jour, Élections Canada a reçu la majorité des rapports de la 43^e élection générale :
 - Nous avons reçu :
 - 91 % des rapports de candidats
 - 76 % des rapports électoraux des partis (16 des 21 partis enregistrés)
 - 93 % des rapports de tiers
- En vue de la 43^e élection générale, Élections Canada avait apporté des changements à son processus de vérification pour adopter une méthode fondée sur l'analyse des risques. Seul un certain nombre de rapports seront soumis à une vérification complète, d'après les facteurs de risque (y compris la somme totale dépensée durant la campagne).
- En réaction à la pandémie de COVID-19, nous avons :
 - Facilité la prorogation des délais pour les candidats et les tiers. Le directeur général des élections a repoussé la date butoir du 21 février 2020 au 30 juin 2020 pour les entités qui avaient déjà demandé et obtenu une prorogation du délai.



*Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic*

Fiche d'information / Fact Sheet

- Mis en place un mécanisme pour la période d'août à octobre 2020 afin d'accélérer le versement des remboursements liés aux campagnes admissibles, dans les cas où les vérifications ne seraient pas terminées avant la fin d'octobre 2020.
- Recommandé aux associations de circonscription prévoyant des retards en raison de la COVID-19 de soumettre une demande de prorogation du délai de production avant la date limite annuelle. Celle-ci a été repoussée au **31 juillet 2020**.
- Amélioré les processus opérationnels visant les associations de circonscription; nous avons notamment simplifié le processus de demande de prorogation et trouvé une méthode de signature mieux adaptée pour la mise à jour annuelle du registre.
- Ces changements ont été communiqués aux entités politiques au moyen de notre site Web, dans les médias sociaux et par les voies habituelles.



Vote par la poste (mesures prises par Élections Canada, capacité, mesures de protection et dépouillement)

Messages clés / Key Messages

- À l'heure actuelle, le processus de vote par bulletin spécial s'articule autour du vote dans des points de service désignés, comme les bureaux locaux d'Élections Canada, les bureaux de vote par bulletin spécial et d'autres points de service.
- À ce jour, la méthode de vote par la poste à partir de la maison demeure marginale et fait l'objet d'une capacité organisationnelle restreinte.
- Élections Canada s'attend à une hausse sans précédent du nombre de demandes de vote par la poste si une élection avait lieu pendant la pandémie, ce qui pourrait retarder la publication des résultats préliminaires du vote par bulletin spécial.
- Élections Canada s'efforce d'accroître sa capacité à gérer un volume accru de bulletins de vote postaux de manière sûre, sécuritaire et rapide.

Facts / Faits

Méthode de vote au cours des deux dernières élections générales

	2015		2019	
Vote par bulletin spécial	619 000	3,5 %	660 000	3,6 %
Électeurs absents* (vote à l'extérieur de la circonscription)	190 000	1,1 %	263 000	1,4 %
Électeurs locaux (vote dans la circonscription)	429 000	2,4 %	397 000	2,2 %
Vote par anticipation	3 677 000	20,8 %	4 879 000	26,6 %
Vote le jour du scrutin	13 416 000	75,7 %	12 811 000	69,8 %
Nombre total de votes exprimés	17 712 000		18 350 000	



*Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic*

Fiche d'information / Fact Sheet

Proportion de bulletins spéciaux postés lors de la 43^e élection générale (2019)

	Votes exprimés	Vote par la poste	Pourcentage
Électeurs absents*	263 000	50 000	19,0 %
Électeurs locaux	397 000	5 000	1,3 %
Total	660 000	55 000	

Vote par la poste et vote par bulletin spécial : principes de base

- Les électeurs qui ne peuvent pas voter à leur bureau de vote, par anticipation ou le jour de l'élection peuvent uniquement voter par bulletin spécial.
- Ils peuvent en faire la demande et ensuite voter par bulletin spécial dans n'importe quel bureau local d'Élections Canada ou point de service mis sur pied pour servir les gens de passage et les groupes qui se heurtent à des difficultés particulières d'exercice de leur droit de vote.
- Les électeurs qui ne veulent pas ou ne peuvent pas voter au point de service d'Élections Canada le plus près peuvent faire une demande pour voter par la poste. Ils doivent soumettre cette demande par écrit et fournir une copie de leur preuve d'identité et d'adresse au directeur du scrutin (DS) de leur circonscription ou à l'administrateur des Règles électorales spéciales (ARES) à Ottawa.
- Les électeurs qui souhaitent voter par la poste à l'extérieur de leur circonscription doivent présenter une demande à cette fin à l'ARES. Ils peuvent soumettre leur demande en ligne et téléverser directement la copie numérisée de leur preuve d'identité et d'adresse. Ainsi, il n'est pas nécessaire de saisir manuellement les données dans le système d'inscription des électeurs, ce qui réduit le temps de traitement des demandes.
- Les électeurs qui souhaitent voter par la poste dans leur circonscription doivent envoyer par la poste leur demande et une copie de leur preuve d'identité et d'adresse à leur bureau du DS. Le personnel du bureau du DS vérifiera la demande et consignera manuellement l'information dans le système d'inscription des électeurs, puis enverra une trousse de vote par bulletin spécial à l'électeur.



**Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic**

Fiche d'information / Fact Sheet

Étapes du vote par la poste

- L'électeur remplit la *Demande d'inscription et de bulletin de vote spécial* et l'envoie à Élections Canada avec une copie de sa preuve d'identité et d'adresse. Les Canadiens qui résident à l'étranger peuvent s'inscrire à l'avance pour voter par la poste. Les autres électeurs peuvent seulement présenter une demande de bulletin spécial après la délivrance du bref, jusqu'au sixième jour avant le jour de l'élection. Une fois que la demande de vote par bulletin spécial a été soumise, l'électeur ne peut voter autrement à l'élection.
- Une fois la demande vérifiée et l'information saisie dans le système d'inscription des électeurs, un numéro d'identification unique est attribué à l'électeur. Ce numéro est enregistré dans le système d'inscription des électeurs d'Élections Canada et est indiqué sur l'enveloppe extérieure qui contiendra l'enveloppe de vote secret, dans laquelle se trouvera le bulletin de vote rempli qui sera renvoyé à Élections Canada. Le nom et l'adresse de l'électeur, tels qu'ils figurent sur la pièce d'identité, sont aussi indiqués sur l'enveloppe extérieure.
- Lorsque l'électeur reçoit sa trousse de vote, il remplit le bulletin de vote en y inscrivant le nom du candidat de son choix; indiquer seulement le nom d'un parti politique n'est pas suffisant.
- Il place ensuite le bulletin marqué dans l'enveloppe secrète, puis insère cette dernière dans l'enveloppe extérieure. Il signe l'enveloppe extérieure, sur laquelle figure son numéro d'identification unique ainsi que son nom et son adresse, puis la glisse dans une enveloppe postale qu'il enverra à Élections Canada par la poste ou déposera à un bureau local d'Élections Canada.
- À la réception du bulletin posté, le personnel d'Élections Canada vérifie que l'information indiquée sur l'enveloppe extérieure correspond aux données consignées dans le système d'inscription des électeurs lors de l'inscription et que la déclaration sur l'enveloppe extérieure a été signée. L'enveloppe extérieure est ensuite mise de côté jusqu'au dépouillement, moment auquel l'enveloppe intérieure est séparée de l'enveloppe extérieure et ouverte.
- Le nom des électeurs ayant demandé à voter par bulletin spécial, par la poste ou à un point de service d'Élections Canada, est rayé de la liste électorale utilisée dans leur bureau de vote par anticipation et leur bureau de scrutin le jour de l'élection; ils ne peuvent donc pas voter dans ces bureaux.
- Lorsqu'un électeur dont le nom a été rayé de la liste parce qu'il a demandé à voter par bulletin spécial soutient que ce n'est pas le cas, il doit remplir un formulaire et signer une déclaration attestant qu'il n'a pas demandé de bulletin spécial; il peut ensuite voter en

Fiche d'information / Fact Sheet

personne. Elections Canada peut vérifier ce formulaire d'après ses dossiers en vue d'identifier et poursuivre les électeurs ayant fait une fausse déclaration.

- Les bulletins de vote spéciaux remplis par les électeurs absents (personnes votant sur les bases des Forces armées canadiennes, personnes incarcérées et Canadiens vivant à l'étranger) et par les électeurs votant à l'extérieur de leur circonscription sont dépouillés au bureau des Règles électorales spéciales, à Ottawa. Les résultats sont comptabilisés par candidat et par circonscription. Ils sont communiqués aux bureaux locaux, où ils sont ajoutés aux votes dépouillés dans les bureaux de scrutin et au bureau du DS. Lors de la dernière élection générale, 263 000 bulletins de vote ont été dépouillés à Ottawa.
- Les bulletins de vote spéciaux remplis par les électeurs locaux sont dépouillés dans les bureaux du DS. Lors de l'élection générale de 2019, 397 000 bulletins de vote ont été dépouillés dans ces bureaux le soir du scrutin.

Défis et solutions relatifs au vote par bulletin spécial en contexte de pandémie

- Lors de la 43^e élection générale en 2019, 3,5 % des électeurs ont voté par bulletin spécial; parmi eux, seulement 0,3 % ont voté par la poste. Les électeurs ayant voté par bulletin spécial dans leur circonscription l'ont surtout fait en personne dans les bureaux et points de service d'Élections Canada. Dans de rares cas, ils ont voté par la poste (environ 5 000 votes).
- Selon les sondages menés auprès des électeurs, de 20 % à 25 % des Canadiens préféreraient voter par la poste. D'après les résultats de la dernière élection générale, cela pourrait représenter jusqu'à 5 millions d'électeurs.
- On estime que 16 % des électeurs ont voté par la poste lors de l'élection provinciale de 2020 au Nouveau-Brunswick.
- Si les prévisions se confirment, les envois postaux engendrés par le vote postal atteindront des niveaux sans précédent pour une élection fédérale – jusqu'à 10 millions de transactions postales entre les électeurs et Elections Canada. Par conséquent, Elections Canada s'efforce de concevoir avec Postes Canada un nouveau modèle opérationnel qui permettrait notamment aux électeurs de poster gratuitement leur bulletin de vote partout au Canada.
- Lors de la 43^e élection générale, 397 000 bulletins de vote ont été dépouillés dans les bureaux locaux d'Élections Canada le soir du scrutin. Selon les prévisions actuelles, le personnel de ces bureaux devrait dépouiller jusqu'à 5 millions de bulletins de vote le soir du scrutin et dans les jours suivant la prochaine élection générale.



**Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic**

Fiche d'information / Fact Sheet

- Élections Canada prépare un nouveau système capable de servir les quelque 5 millions d'électeurs qui devraient, selon les prévisions, demander à voter par la poste, à partir de leur domicile, si une élection générale a lieu pendant la pandémie.
- Les principales mesures de renforcement des capacités sont les suivantes :
 - Accroître la capacité des bureaux locaux de recevoir les demandes et d'envoyer les trousse de vote par bulletin spécial grâce à l'augmentation du nombre d'ordinateurs et d'employés.
 - Développer et tester un système de demande en ligne accessible à tous les électeurs – et pas seulement aux électeurs absents – ce qui permettra d'automatiser certaines tâches exigeantes en main-d'œuvre, comme la saisie des données et la vérification des pièces d'identité.
- Le dépouillement des bulletins de vote postés localement continuera de se faire dans les bureaux locaux et le dépouillement des bulletins des électeurs votant à l'extérieur de leur circonscription ou à l'étranger continuera de l'être à l'administration centrale d'Élections Canada.
- Il convient de souligner que l'automatisation des tâches exigeantes en main-d'œuvre dans les bureaux locaux d'Élections Canada aura fait l'objet de tests et sera prête à mettre en œuvre au cours d'une élection tenue au début du printemps 2021.
- L'augmentation prévue du volume de bulletins de vote postés retardera la publication des résultats préliminaires du vote par bulletin spécial. Les autres résultats préliminaires (vote par anticipation et vote le jour du scrutin) seront connus le soir du scrutin.



**Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic**

Fiche d'information / Fact Sheet

Recrutement de travailleurs électoraux en contexte de pandémie

Messages clés / Key Messages

- Élections Canada s'attend à ce qu'il soit compliqué de recruter du personnel pour la prochaine élection générale en raison des préoccupations des travailleurs électoraux potentiels relatives à leur sécurité, ce qui ne fera qu'aggraver les difficultés de recrutement et de maintien en poste vécues en 2019.
- Des mesures administratives sont mises en place pour aplanir ces difficultés et améliorer les conditions de travail, pour ainsi offrir aux travailleurs électoraux un environnement sûr, et adopter un nouveau modèle de dotation en vue de réduire le nombre de travailleurs requis et de faciliter la distanciation physique dans les bureaux de scrutin.
- Entre autres avantages, les modifications législatives proposées visant à permettre un vote de fin de semaine, sur deux jours, faciliteront aussi le recrutement, puisque des gens qui sont normalement au travail ou à l'école un lundi pourront poser leur candidature.

Faits / Facts

Défis

- Lors de l'élection générale de 2019, Élections Canada a embauché 232 000 travailleurs électoraux et employés de bureau.
- Le jour du scrutin, le 21 octobre 2019, 47 % des préposés au scrutin étaient âgés de 60 ans et plus et 57 %, de 54 ans et plus. La majorité des préposés au scrutin sont à la retraite ou approchent l'âge de la retraite.
- Élections Canada prévoit devoir embaucher plus d'employés de bureau locaux pendant la 44^e élection générale, pour servir les électeurs qui souhaitent voter par la poste, ainsi que plus de préposés au scrutin, pour encadrer la foule, nettoyer et désinfecter les lieux de scrutin, et voir à l'assurance de la qualité.
- Cette augmentation sera contrebalancée par le regroupement des fonctions de greffier du scrutin et de scrutateur en un seul rôle. Toutefois, le recrutement d'un nombre suffisant de travailleurs électoraux demeure compliqué, puisque près de la moitié des employés de la dernière élection générale se trouveraient à un âge où le risque de complications associées à la COVID-19 est plus élevé, selon les autorités de santé publique.



**Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic**

Fiche d'information / Fact Sheet

- Selon un récent sondage commandé par Elections Saskatchewan, moins de travailleurs électoraux âgés de plus de 60 ans seraient disposés à travailler de nouveau à une élection si elle se tenait pendant la pandémie.

Nouvelles initiatives

Élections Canada mène de nouvelles initiatives pour surmonter certaines des difficultés qui persistent relativement au recrutement :

- L'organisme recommande de tenir l'élection la fin de semaine afin d'inciter plus de Canadiens qui travaillent ou vont à l'école les jours de semaine à poser leur candidature comme préposés au scrutin.
- Le regroupement des fonctions de greffier du scrutin et de scrutateur en un seul rôle contribuera à réduire les risques de transmission et à compenser l'augmentation du nombre d'employés requis pour les tâches liées à la COVID-19.
- L'organisme revoit aussi son modèle de dotation (postes, salaires, tâches et titres de postes) et cherche à améliorer les conditions de travail des préposés au scrutin.



*Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic*

Fiche d'information / Fact Sheet

Coûts des mesures supplémentaires liées à la pandémie

Key Messages / Messages clés

- Il sera considérablement plus coûteux de tenir une élection générale en contexte de pandémie. Les coûts dépendront du moment de l'élection et de la nature des modifications législatives adoptées, le cas échéant.
- On estime que les dépenses supplémentaires liées à l'achat de matériel de sécurité (masques, désinfectant pour les mains, etc.), aux ajustements du système de vote par la poste et à une campagne de sensibilisation des électeurs à la sécurité s'élèveront à environ 50 millions de dollars.
- Les estimations relatives aux autres mesures, comme l'ajout d'un deuxième jour de vote et la modification du nombre de fonctionnaires électoraux dans les bureaux de scrutin, seront connues plus tard, lorsque les plans seront prêts.

Faits/ Facts

- Si la plupart des mesures proposées pour la tenue d'une élection en contexte de pandémie ont un coût (voir le tableau ci-dessous), quelques propositions pourraient générer des économies, comme le retrait des points de service additionnels sur les campus et la présence d'un seul préposé au scrutin par table. On s'attend néanmoins à ce que les changements liés à la pandémie entraînent une hausse nette des coûts de l'élection générale.
- Élections Canada fera une évaluation détaillée des coûts de la prochaine élection générale, incluant les frais relatifs aux possibles modifications législatives, lorsque les plans seront prêts.
- Les coûts estimatifs disponibles concernent le matériel de sécurité, le vote par la poste à l'aide de bulletins spéciaux et la campagne de sensibilisation des électeurs à la sécurité (voir ci-dessous).



**Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic**

Fiche d'information / Fact Sheet

Articles (quantité)	Estimation globale (M\$)
Masques (25 millions)	15,7
Désinfectant pour les mains – 500 ml (833 000)	13,3
Gants – TG (25 millions)	1,6
Crayons (réguliers – 16 millions; grands – 4 millions)	1,4
Casques d'écoute (11 000)	1,3
Visières (411 000)	1,2
Lingettes – contenants de 160 (40 000)	0,7
Affichage supplémentaire	0,3
Matériel	35,5
Envoi des trousse de vote et affranchissement des enveloppes de retour (5,5 millions)	10,9
Enveloppes	0,9
Vote par la poste à l'aide de bulletins spéciaux	11,8
Campagne de sensibilisation des électeurs à la sécurité	3,1
Total à ce jour	50,4



Services de vote dans les établissements de soins de longue durée

Messages clés / Key Messages

- En raison de la COVID-19, les règlements relatifs à l'accès aux établissements de soins de longue durée changent constamment et diffèrent d'une province à l'autre.
- Les administrateurs électoraux devront disposer d'une grande latitude pour servir de façon sécuritaire les établissements locaux.

Faits / Facts

- Selon les données de Statistique Canada, le Canada compte environ 5 500 établissements de soins de longue durée et de soins de proximité pour personnes âgées.
- Les fonctionnaires d'Élections Canada ont commencé à consulter les autorités de santé publique locales, provinciales et fédérales, et suivront l'évolution de la situation afin d'assurer le respect des règlements relatifs à l'accès aux établissements de soins de longue durée.
- La *Loi électorale du Canada* autorise la mise sur pied de bureaux de scrutin itinérants pour assurer la prestation des services à plusieurs établissements de soins de longue durée le jour du scrutin ainsi que la prestation de services de vote de chambre en chambre lorsque nécessaire.
- Il faudra avoir la souplesse nécessaire pour étendre les activités de ces bureaux de scrutin sur plusieurs jours, pendant la période électorale, afin :
 - d'éviter que les mêmes fonctionnaires électoraux visitent différents établissements au cours d'une même journée
 - de satisfaire aux exigences et de s'adapter aux horaires des administrateurs de ces établissements, et
 - de permettre la prestation des services de vote dans les chambres – un processus plus lent – et d'ainsi éviter les rassemblements dans les aires communes
- Il sera difficile de trouver du personnel pour les opérations de vote dans les établissements de soins de longue durée. Il pourrait être nécessaire de former des employés ou des bénévoles de certains établissements pour en faire des fonctionnaires électoraux aptes à y administrer le vote.



***Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic***

Fiche d'information / Fact Sheet

- Si l'accès aux établissements de soins de longue durée est interdit, il faudra recourir au vote par bulletin spécial, bien que ce dernier sera difficile en raison des exigences d'identification et de la complexité du processus.



*Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic*

Fiche d'information / Fact Sheet

Mise en œuvre des modifications législatives recommandées

Messages clés / Key Messages

- Dans le but de préserver l'intégrité électorale et d'offrir des services électoraux de qualité aux Canadiens, il faudra apporter des modifications législatives qui exigent un travail considérable de planification, de formation et de mise à l'essai des procédures électorales et des systèmes complexes de technologies de l'information (TI).
- Seize (16) systèmes électoraux clés devront être modifiés. Il faudra notamment mettre à jour l'information destinée aux électeurs sur le site Web d'Élections Canada pour faire état des horaires et des lieux de vote durant la fin de semaine, modifier les systèmes de rémunération pour qu'ils intègrent le travail de fin de semaine du personnel électoral ainsi que transformer les systèmes d'inscription des électeurs en vue de l'impression de cartes d'information de l'électeur indiquant le vote de fin de semaine.
- Élections Canada s'est doté d'un rigoureux processus de développement et d'essai en vue d'instaurer ces changements de façon uniforme et sûre.
- Il est essentiel que les modifications législatives soient adoptées sans délai, compte tenu du cycle de développement de quatre mois et de la phase d'essais subséquente.

Faits / Facts

- La tenue d'une élection générale dépend de plus de 40 systèmes de TI. Les modifications législatives proposées nécessitent d'importants changements à 16 systèmes. Ces derniers feront l'objet d'un travail de préparation soutenu et de tests d'efficacité en situation de forte sollicitation, avant qu'ils ne soient déployés et utilisés par quelque 300 000 travailleurs électoraux et que les électeurs puissent s'en servir durant l'élection.
- De plus, on s'attend à ce que beaucoup plus de Canadiens votent par la poste qu'à l'élection générale de 2019. Cette hausse prévue exige que certains changements soient apportés aux systèmes de TI, dans les mêmes modules que ceux qui sont visés par les modifications législatives proposées.
- La mise à l'essai des systèmes de TI touchés par les modifications législatives coïncidera avec l'introduction d'autres changements aux systèmes. Ces changements ne sont pas liés aux modifications législatives, mais sont nécessaires pour répondre à d'autres



***Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19 /
Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic***

Fiche d'information / Fact Sheet

besoins, comme le nouveau système d'inscription en ligne au vote par la poste, qui est développé en parallèle. Le travail de planification et de préparation des changements aux systèmes de TI se déroule du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 afin que l'organisme soit prêt si le Parlement adopte ces recommandations.

- De janvier à mars 2021, tous les changements apportés aux systèmes électoraux de TI feront l'objet de tests et seront intégrés. Élections Canada effectuera des tests d'efficacité afin que tout soit prêt pour la tenue d'une élection générale à partir du 1^{er} avril 2021.



Consultations d'Élections Canada auprès des autorités de santé publique

Messages clés / Key Messages

- Élections Canada agit de façon proactive dans son travail de consultation des autorités de santé publique.
- Élections Canada est déterminée à tenir la prochaine élection générale dans le respect des normes de santé publique en vigueur.

Faits / Facts

La sécurité électorale exige une approche pangouvernementale

- Élections Canada consulte de façon proactive l'Agence de la santé publique du Canada et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail; l'organisme cherche à connaître leur avis sur ses hypothèses de planification et à obtenir leurs commentaires et recommandations sur la mise en place des mesures d'adaptation qui permettront de tenir une élection sécuritaire pour tous.
- Élections Canada collabore aussi avec le Centre des opérations du gouvernement pour revoir le concept de sécurité des opérations électorales, afin d'y inclure la réponse gouvernementale en cas de situations d'urgence sanitaire nécessitant l'intervention de multiples intervenants.

Les mesures de santé publique liées à la pandémie doivent être adaptées à la situation locale

- Au Canada, les interventions en cas de crise sanitaire publique relèvent essentiellement des autorités provinciales et locales.
- Élections Canada tiendra compte des directives et des règlements des autorités locales de santé publique dans chaque circonscription, et adaptera la prestation des services électoraux et les pratiques de gestion des incidents à l'évolution de la situation. Il est donc crucial que l'organisme soit rapidement informé de l'évolution précise de la situation partout au pays.



***Rapport spécial du directeur général des élections :
Mener une élection pendant la pandémie de COVID-19***

***Special Report of the Chief Electoral Officer:
Administering an Election during the COVID-19 Pandemic***

Fiche d'information / Fact Sheet

- Outre sa collaboration constante avec l'Agence de la santé publique du Canada et le Centre des opérations du gouvernement, Élections Canada tissera des liens solides avec les autorités de santé publique locales et provinciales en vue de la prochaine élection générale.



Le directeur général des élections • The Chief Electoral Officer

Le 22 juillet 2020

L'honorable Anthony Rota, C.P., député
Président de la Chambre des communes
Édifice de l'Ouest, bureau 237-S
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

N/Réf : 2020-101949

Monsieur le Président,

Compte tenu de la situation de gouvernement minoritaire et de la pandémie, je dois m'assurer qu'Élections Canada est prêt à conduire une élection et que les Canadiens peuvent exercer en toute sécurité leur droit démocratique de voter, et ce, de diverses façons. À cette fin, il me faut notamment établir des stratégies pour le recrutement et la formation de quelque 250 000 préposés au scrutin, la location de lieux de vote adéquats ainsi que l'administration du vote dans des endroits où résident des électeurs vulnérables.

Élections Canada déploie actuellement des efforts considérables pour déterminer comment adapter ses services et ses processus afin d'atteindre ces objectifs. Je peux vous assurer que j'exercerai tous les pouvoirs que me confère la *Loi électorale du Canada* (la Loi) pour modifier nos opérations afin de protéger la santé et la sécurité des électeurs, des travailleurs électoraux, des candidats et des autres personnes qui participent à la conduite d'une élection, tout en continuant d'assurer l'efficacité des services et l'intégrité du processus électoral.

Cependant, certaines modifications ciblées à la Loi seront vraisemblablement nécessaires pour réaliser ces objectifs.

Par conséquent, plus tard cet été, je planifie de vous transmettre un petit nombre de propositions de modifications législatives relatives à la pandémie, aux fins d'examen par le Parlement. Compte tenu de l'importance de nous tenir prêts à conduire une élection, j'espère que les modifications proposées seront étudiées sans délai par les parlementaires, puis qu'un projet de loi recueillant l'appui de tous les parlementaires pourra être déposé et adopté dès que possible.

Je tiens à souligner que ces modifications viseront exclusivement à assurer la conduite sécuritaire d'une élection dans le contexte d'une pandémie.

D'autres recommandations visant l'amélioration de la Loi seront présentées ultérieurement. Je m'attends à ce qu'elles suivent le processus habituel d'examen en comité parlementaire.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec le Parlement sur ces modifications importantes, et je vous invite à me contacter si vous avez des questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le directeur général des élections,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Perrault', written in a cursive style.

Stéphane Perrault

- c. c. Ruby Sahota, présidente, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre
- Blake Richards, vice-président, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre
- Alain Therrien, vice-président, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre



Le directeur général des élections • The Chief Electoral Officer

Le 22 juillet 2020

L'honorable George J. Furey, c.r.
Président du Sénat
Édifice du Sénat du Canada, bureau A-112
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

N/Réf : 2020-101949

Monsieur le Président,

Compte tenu de la situation de gouvernement minoritaire et de la pandémie, je dois m'assurer qu'Élections Canada est prêt à conduire une élection et que les Canadiens peuvent exercer en toute sécurité leur droit démocratique de voter, et ce, de diverses façons. À cette fin, il me faut notamment établir des stratégies pour le recrutement et la formation de quelque 250 000 préposés au scrutin, la location de lieux de vote adéquats ainsi que l'administration du vote dans des endroits où résident des électeurs vulnérables.

Élections Canada déploie actuellement des efforts considérables pour déterminer comment adapter ses services et ses processus afin d'atteindre ces objectifs. Je peux vous assurer que j'exercerai tous les pouvoirs que me confère la *Loi électorale du Canada* (la Loi) pour modifier nos opérations afin de protéger la santé et la sécurité des électeurs, des travailleurs électoraux, des candidats et des autres personnes qui participent à la conduite d'une élection, tout en continuant d'assurer l'efficacité des services et l'intégrité du processus électoral.

Cependant, certaines modifications ciblées à la Loi seront vraisemblablement nécessaires pour nous aider à réaliser ces objectifs.

Par conséquent, plus tard cet été, je planifie de transmettre au président de la Chambre des communes un petit nombre de propositions de modifications législatives relatives à la pandémie, aux fins d'examen par le Parlement. Compte tenu de l'importance de nous tenir prêts à conduire une élection, j'espère que les modifications proposées seront étudiées sans délai par les parlementaires; et qu'un projet de loi recueillant l'appui de tous les parlementaires pourra être déposé et adopté dès que possible.

Je tiens à souligner que ces modifications viseront exclusivement à assurer la conduite sécuritaire d'une élection dans le contexte d'une pandémie.

D'autres recommandations visant l'amélioration de la Loi seront présentées ultérieurement. Je m'attends à ce qu'elles suivent le processus habituel d'examen en comité parlementaire.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec le Parlement sur ces modifications importantes, et je vous invite à me contacter si vous avez des questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le directeur général des élections,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Stéphane Perrault

Comparution au sujet du Rapport spécial du directeur général des élections : Mener une élection pendant la pandémie de COVID 19 – Statistiques électorales

Administration et préparation de l'élection

Registre national des électeurs		
	2019	2015
Actualité	89,9 %	84,2 %
Couverture	96,4 %	92,7 %
Exactitude	93,3 %	90,9 %

Listes électorales préliminaires de 2019

Comparaison de l'exactitude des adresses des électeurs (permis de conduire et Registre national) – Avril 2018	
Permis de conduire = 85 %	Registre national = 90,5 %

Plafonds des dépenses (en dollars)		
	2019	2015
Partis	29 060 308,97	54 936 320,15
Candidats	145 436,06	279 227,99

Recrutement des travailleurs électoraux et maintien en poste		
	2019	2015
Travailleurs des jours de vote embauchés	213 773	204 434
Employés de bureau embauchés	17 826	17 392
N^{bre} total de travailleurs électoraux rémunérés	231 599	221 826
Personnes formées qui n'ont pas travaillé	10 016	2 780

Lieux de vote accessibles	
94 % 2019	96 % 2015
Nombre total de lieux de vote : 16 071	Nombre total de lieux de vote : 15 500
Nombre respectant les 15 critères obligatoires : 15 169	Nombre respectant les 15 critères obligatoires : 14 880

Agents de relations communautaires (ARC) et Programme des aînés et des jeunes autochtones		
	2019	2015
ARC		
Jeunes	437	230
Communautés ethnoculturelles*	218	132
Autochtones	231	169
Sans abri	111	117
Personnes âgées	394	314
Accessibilité	138	233
Total	1 529	1 195
Programme des aînés et des jeunes autochtones		
Aînés	40	151
Jeunes	13	134
Total	53	285

*Comprend les ARC dans les communautés de langue officielle minoritaire et les communautés juives.

Plaintes pendant l'élection générale		
	2019	2015
Total	11 100	17 000
Accessibilité	2 400	3 085
Langues officielles (CLO seul.)	115	25
Langues officielles (CLO et autres canaux)	233	134

(Données pour l'EG de 2019, 8 janvier 2020)

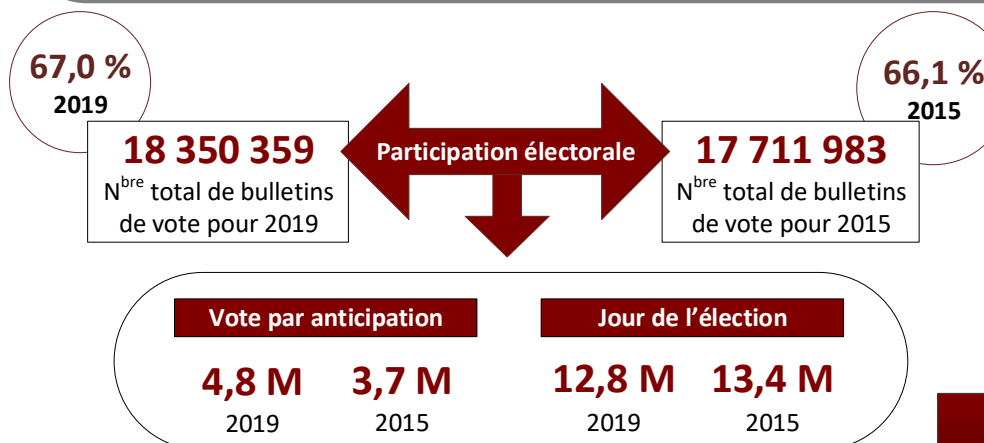
Communications avec le public

Empreinte numérique d'EC		
	2019	2015
Abonnés Facebook	67 k	24 k
Abonnés Twitter	27 k	15 k
Visionnements YouTube	9,6 M	700 k
Visites sur le site Web	16,4 M	16 M

Rayonnement et Consultation des intervenants	
121 contrats et ententes informelles	316 935 ressources diffusées
51 activités des intervenants	195 activités de rayonnement communautaire

Statistiques postélectorales

(données préliminaire pour 2019)



Vérification du financement politique des candidats

(Au 19 octobre 2020)

Rapports reçus (tous les candidats)	1 961/91 %
Demandes incomplètes	44/2 %
Prorogations approuvées par le DGE (toutes)	915/43 %
Prorogations accordées par les tribunaux (toutes)	12/0,5 %
Rapports non soumis et aucune demande de prorogation	141/7 %

Votes en vertu des RES, selon le groupe

	2019	2015
Groupe 1		
Forces canadiennes	18 849	29 247
Personnes incarcérées	16 372	22 362
Électeurs internationaux	34 142	11 001
Total	69 363	62 610
Groupe 2		
Électeurs locaux	397 121	429 241
Électeurs nationaux	193 535	126 950
Total	590 656	556 191

Bulletins de vote envoyés par la poste

Électeurs nationaux	15 403	22 172
Électeurs internationaux	34 142	11 001
Total	49 545	33 173